

Cher Client,

Nous vous remercions d'avoir acheté le produit de la marque Manta S.A. - distributeur et producteur polonais du matériel audiovisuel, IT et des produits électroménagers. Nous espérons que l'exploitation de nos produits vous procurera beaucoup de joie et de satisfaction.

Avant d'utiliser votre matériel, prenez le temps de lire attentivement les procédures d'installation et les conditions d'exploitation, présentées dans le guide d'utilisateur et sur le site internet du Garant.

Si vous avez des problèmes, n'hésitez pas de contacter notre Service Client Manta S.A.

Conditions de garantie :

1.

Durée de la garantie s'élève :

- a. à 24 mois à compter de la date de vente - selon la date indiquée sur le bon de livraison et sur la Carte de garantie,
- b. à 6 mois à compter de la date de vente pour les pièces et les accessoires consommables, tels que : piles, batteries, chargeurs, appareils d'alimentation, câbles, télécommandes etc...

2.

La garantie couvre les produits distribués sur le territoire de l'Europe.

3.

La Carte de garantie est valide si elle est établie sur le formulaire original et qu'elle contienne les données suivantes : nom du matériel, modèle, numéro d'usine, date de vente et tampon du vendeur. Toute biffure ou rectification apposée sur la Carte de garantie entraîne son invalidité. Les droits de garantie seront réalisés suite à la présentation de la Carte de garantie valide et dûment remplie, accompagnée de la preuve d'achat.

4.

La garantie ne couvre que les dommages et les défauts dont les causes viennent de l'appareil.

5.

La garantie ne couvre pas :

- dommages mécaniques et défauts causés par ceux-ci,
- dommages causés par une mauvaise exploitation du produit, non conforme au guide d'utilisateur ou aux dispositions relatives à la sécurité d'utilisation ou de stockage du produit,
- dommages causés par les facteurs extérieurs, tels que déversement de liquide, humidité excessive (p.ex. précipitations ou condensation de vapeur lors des changements de température), température trop basse ou trop élevée, foudre, facteurs chimiques ou autres facteurs hors de contrôle du Garant,
- dommages causés par les réparations non autorisées, les modifications du logiciel réalisées par l'acheteur ou par toute personne non autorisée,
- dommages causés par l'usure normale, p.ex. : griffures, saleté, abrasions, effacement des inscriptions etc.,
- dommages ou défaillances causés par une mauvaise installation des appareils associés au produit,
- écouteurs pour lecteurs MP3 et MP4 sont fournis à titre gratuit et ne sont pas couverts par la garantie,
- actions prévues par le guide d'utilisateur pour être réalisées par l'utilisateur, p.ex. installation du matériel, programmation, nettoyage, maintenance,
- produits dont le sceau de garantie a été rompu.

6.

La garantie ne couvre que les produits utilisés dans les objectifs non liés à l'activité économique. Cette garantie ne couvre pas les produits exploités dans un but lucratif.

7.

Si le produit envoyé à la réparation dans le cadre d'une réclamation au titre de garantie fonctionne bien ou qu'il soit mal paramétré, le Client peut être chargé avec les coûts de transport et de diagnostic de ce produit.

8.

La garantie couvre le remplacement des pièces détachées fournies par Manta S.A. nécessaires pour la réparation ainsi que la main d'œuvre durant la période de garantie. Les défauts révélés pendant la période de garantie ne peuvent être supprimés que par les réparateurs agréés de Manta, dont les adresses sont disponibles sur le site internet du Garant.

9.

Les défauts révélés pendant la période de garantie seront supprimés à titre gratuit et dans les meilleurs délais, ne dépassant pas 21 jours ouvrables, à compter de la date de réception du matériel pour la réparation. Ce délai peut être pourtant prolongé dans le cas où la réparation nécessite d'importer les pièces détachées ou à cause des restrictions d'importation ou d'exportation de ces pièces ou bien à cause d'autres dispositions légales ou d'autres circonstances, indépendantes de Manta S.A.

10.

Manta S.A. n'est pas responsable des pertes financières ou des autres effets juridiques causés par le défaut de l'appareil faisant objet de la réclamation, et notamment de : perte de CA, de revenus, de profits, perte de données, d'informations, détérioration des supports.

Manta S.A. n'est pas responsable du contenu, de la fiabilité ni de l'accessibilité des services et des applications installés sur les appareils et fournis par des tiers. Ces services et ces applications sont réalisés dans l'état dans lequel ils ont été fournis.

Manta S.A. n'est responsables d'aucun accessoire supplémentaire, associé à l'appareil au moment de sa réception pour la réparation, ne faisant pas partie du kit d'achat. Les colis envoyés au réparateur contre remboursement ne seront pas acceptés par Manta S.A.

11.

S'il est nécessaire de fournir le matériel au réparateur, le Client est tenu de l'envoyer dans son emballage original d'usine avec l'ensemble de matières de remplissage. Sinon, le risque de dommages subis par l'appareil lors du transport aller et retour est à la charge du Client. Les colis envoyés au réparateur contre remboursement ne seront pas acceptés par Manta S.A.

12.

Après avoir constaté une défaillance, le Client peut présenter sa réclamation au lieu d'achat du matériel et si c'est impossible, par l'intermédiaire du Département Service Client de Manta S.A., soit par téléphone, au numéro +48 (22) 332 34 63, soit par le formulaire de contact disponible sur le site internet du Garant.

13.

Le Client est obligé de contrôler l'état du matériel fourni, et cela en présence du représentant de la société de messagerie, immédiatement à la réception. En cas de dommages constatés sur le colis, il faut établir le procès-verbal du dommage qui servira de base en cas de réclamation.

14.

La garantie n'exclut, ne limite ni ne suspend pas les droits de l'acheteur résultant de la législation locale relative aux droits du Consommateur.

PIXELS MORTS

Les écrans, les téléviseurs, les smartphones et les tablettes peuvent avoir :

- 4 pixels défectueux (pixels morts, points éteints en permanence) ;
- 5 pixels défectueux s'affichant en permanence en blanc ;
- 10 subpixels défectueux, soit points bloqués sur une couleur - rouge, vert ou bleu.

Si un panneau dépasse les règles présentées ci-dessus, il sera soumis à la réparation au titre de garantie selon le mode fixé par le Garant.